



**Commune de  
VILLECHENEVE**

**Procès-verbal du  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 octobre 2023**

<b>PRESENTS:</b>	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1 <sup>er</sup> Adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mme CHICARD	Christelle	4 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mr BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller
	Mme DUMAS	Aurélia	Conseillère
	Mr LARGE	Cyril	Conseiller
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mr MOREL	Cédric	Conseiller
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère

**Absents excusés:**

Mme PEYRE DE FABREGUES Karine

**POUVOIR :**

Mme PEYRE DE FABREGUES Karine donne pouvoir à Mr Nicolas FAVRICHON

**Secrétaire de séance :** Mr Cyril LARGE

**Date de Convocation :** 12 octobre 2023

**Début de la réunion :** 20h00

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023 qui est approuvé **à l'unanimité des membres présents.**

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

**1. Travaux parking GRANGE + GUERPILLON = point de situation**

Le tableau récapitulatif correspondant aux dépenses d'investissement pour le déblocage de la dernière tranche concernant la subvention du département a été envoyé à la perception pour contrôle et signature.

L'entreprise Lacassagne démarrera les travaux du parking Guerpillon avec 2 semaines de retard.

Concernant le parking Guerpillon, un état des lieux avant travaux a été réalisée par huissier.

**2. Point de situation sur l'étude thermique de l'école**

Confirmation reçue en fin de semaine que notre dossier n'était pas éligible à la subvention attendue. Le dossier va être présenté au programme MIMOSA (ACTEE) susceptible de répondre à l'aide attendue pour financer cette étude.

Une étude de faisabilité est lancée pour savoir si nous choisissons une chaudière à bois ou la géothermie.

**3. Délibération subvention des 4 Cantons**

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer la subvention de 269.00 € au groupement des 4 cantons des Monts du Lyonnais sur l'exercice 2023

Cette subvention sera accordée tant que le comice aura lieu.

#### **4. Délibération subvention pour la fanfare de Essertines en Donzy**

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer la subvention de 400 euros sur l'exercice 2023, à la FANFARE ESPERANCE D'ESSERTINE.

#### **5. Délibération subvention APE pour manifestation Halloween**

Décide à l'unanimité des membres présents de verser à l'APE une subvention de 200 euros correspondant aux frais engagés pour l'organisation de la fête de Samain.

#### **6. Délibération subvention APE pour la cantine scolaire**

Décide, à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention de régularisation de 2000 euros à l'Association du Restaurant Scolaire de Villechenève, à la suite de la présentation des justificatifs 2023 des dépenses affectées aux salaires et charges.

Ce qui représente une subvention moyenne de 309.89 € / élève / an et 2.33 € / repas.

Augmentation du Plafond à 17 000 euros.

#### **7. Délibération pour mise en place crédit AGILOR Tracteur DEUTZ**

Monsieur le Maire fait part aux élus de la proposition de financement pour l'achat d'un tracteur de la marque DEUTZ FAHR, auprès du Crédit agricole Centre Est.

La proposition de financement est la suivant :

Montant du crédit : 64 200 euros

Taux client : 4.400 %

Nombre d'échéances : 84

Périodicités des échéances : mensuelle

Première échéance : 20/01/2024

Montant : 1596 euros

Montant des échéances suivantes : 890 euros

Barème : 878 COLL PUB 2023 08 01 10 ANS PROMOFOIRES

Type de barème : Promotionnel

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité des membres présents.

#### **8. Délibération sur la convention du dispositif PARAGRÊLE**

Le Conseil Municipal APPROUVE la participation financière de la commune à hauteur de 0,37 € par habitant, soit un montant de 325.23 € € pour l'année 2023.

#### **9. Délibération sur le montant de la classe verte organisée par l'équipe enseignante**

Décide à l'unanimité des membres présents d'accorder, sur l'exercice 2023, une subvention de 80 euros par élèves, soit un total de 1520 euros à l'école, pour l'organisation de la classe découverte (justificatifs fournis par Mme la Directrice).

#### **10. Délibération sur l'extinction nocturne de l'éclairage public**

Le Conseil municipal - DECIDE à l'unanimité des membres présents que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23h00 heures à 6h00 du dimanche au vendredi matin. Et DECIDE qu'il n'y aura pas de coupure de l'éclairage public du vendredi soir au dimanche matin. En période de fêtes ou autre manifestations importantes, l'éclairage pourra être maintenu.

#### **11. Question sur la centralisation des points de collecte des OM ?**

Les anciens bacs jaunes ont été retirés au profit de gros containers avec ouvertures jaunes, mis en place par la CC-MDL. Ces gros containers ont théoriquement la contenance de 4 anciens bacs jaunes.

Concernant les composteurs obligatoires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, une étude est en cours pour trouver les meilleurs emplacements.

Si des personnes sont volontaires pour participer à la gestion des composteurs merci de vous faire connaître ou de prendre contact avec la mairie au 04 74 70 12 09.

### **12. Délibération sur l'évolution du poste d'adjoint administratif au poste de rédacteur territorial suite nomination par voie de promotion interne validée par le CDG 69.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de la création d'un emploi permanent de Secrétaire de Mairie ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux.

Cet emploi est créé à temps non complet, à raison de 32 heures hebdomadaire, à compter du 1er janvier 2024

### **& Avis du CM sur la gestion du départ à la retraite de Mme ROTAGNON Dominique**

Dominique ROTAGNON pourra faire valoir son droit à la retraite à partir du mois de mars 2025.

A partir du mois d'octobre 2024, elle peut avoir recours à la retraite progressive.

Réflexion à avoir sur son éventuel remplacement ou sur la modification de l'organigramme avec un passage à une seule ATSEM.

### **13. Retour marché producteur + Matinée association**

1<sup>er</sup> constat : il y a eu entre 5 et 9 apporteurs. Le mois d'août ne serait pas à renouveler car la fréquentation est limitée.

Projection 2024 : continuer le marché de producteurs l'année prochaine. Peut-être le délocaliser sur les nouveaux parkings situés Route de Chambost. Prévoir de mettre un tableau électrique pour le branchement des producteurs.

Redémarrage en avril 2024.

Matinée associative : Plusieurs dates ont été bloquées pour les événements 2024. Et quelques réflexions sont à l'étude :

- La FNACA souhaiterait qu'il y ait plus d'élus présents lors des commémorations. Ainsi que la présence du CME.
- Les associations réclament des sacs jaunes à la salle polyvalente.
- L'ABV demande la gratuité de la location de leur local buvette pour l'année 2024. Demande acceptée par le CM.

### **14. Questions Diverses**

- Un rappel est fait aux intéressés qui utilisent le stade et le pumtrack comme terrain de motocross.
- Le branchement de la cuve de récupération d'eau de pluie d'une capacité de 10 000L a été effectué
- Renouvellement du CME à prévoir mi-novembre
- Sivos : réunion le 20 novembre 18h15
- Courrier des agents communaux pour la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Pour le moment, cela ne concerne pas la fonction publique territoriale.
- Signature du compromis de vente avec Aurélien Montvernay le 04/12 à 17h00
- CCAS : certaines personnes souhaiteraient renouveler le repas annuel qui était organisé à l'occasion du CCAS. Pour l'année 2023, les bons d'achats seront renouvelés avec une enquête sur le souhait de chacun pour l'année 2024.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00*

Fait en Mairie, le 13/11/2023

Le Maire,

Bernard CHAZELLES



Le secrétaire de séance